

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE GRAND EST DE JUDO 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des PV des AG du 29/08/2022 et du 06/11/2022
2. Rapports du conseil d'administration
 - Rapport moral du Président
 - Rapport d'activité du Secrétaire Général
 - Rapport financier du Trésorier
- Annexes**
 - Rapport du directeur technique régional
 - Rapport d'activité des commissions régionales
3. Présentation de l'arrêté des comptes annuels 2022
4. Rapport des commissaires aux comptes
5. VOTE d'approbation valant quitus de gestion au conseil d'administration de la ligue :
rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent
6. Affectation du résultat
7. Présentation et approbation des budgets
 - Révisé du budget 2023
 - Prévisionnel 2024
 - dont VOTE cotisation club régionale

OUVERTURE AG EXTRAORDINAIRE

1. VOTE des modifications statutaires pour mise en conformité avec les textes votés par l'AG fédérale

REPRISE DE L'AG ORDINAIRE

8. VOTE de la modification du règlement intérieur de ligue
9. Désignation d'un CAC ou d'un Co-commissaire aux comptes pour les ligues encore sous contrat avec un CAC (6 ans)
10. Autres questions portées à l'ordre du jour
11. Informations fédérales
12. Questions diverses

Interventions des personnalités
Clôture

LISTE DE PRESENCES

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE GRAND EST DE JUDO 2023

PRESENTS	
MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	ALBALADEJO Joseph (52 voix) – ANTZ Marcel (40) - BERI Audrey (52) - BLUEM François (52) - BRECKLE Lionel (52) – CAQUAS Colette (34) - CAQUAS Jacky (32) - FELTES Patrick (52) - JACQUET Gérard (35) – KOENIG Didier (40) – LALANDRE Bruno (40) - MARTEAU Andréas (35) – MARTINS Pascal (32) - PETITCOLIN Céline (44) – PIEROT Cédric (44) - PIERROT-CRACCO Pascale (42) – SCHNABEL Stéphane (40) - SCHULER Valérie (52) – STRASBACH Sandrine (42) - TOUSSAINT Eddie (42) – VINCENT Evelyne (52) - VINCIATI Jean-Pierre (42)
CONSEIL D'ADMINISTRATION	DUVERGEY Jean-Louis – PARAMANOFF Dominique – LECHLEITER Joëlle – BEFORT Eric – CAQUAS Sébastien – MARCHAL Thomas – PANZA Marie-Paule BOLMONT Gilles - BRELET-SANDERE Sandrine – CARDOSO Jean-Luc - GACOIN Giselle - MASSON Thierry – SALVE Pierre - RASQUIN Christophe - THIEBLEMONT Raphaël - TYBURN Jean-Max
ETR	FOUSSE Yannick – MERVELET Mickaël
RAF	KOENIG Corentin
EAR	COLLIN Stéphanie - MULLER Cécile - ROUSSEAU Myriam
MEMBRES DE DROIT	<ul style="list-style-type: none"> - CANAVERO Jean-Marie, chargé de mission - MESSNER Bernard, chargé de mission - SCHNEIDER Jérémy, Président de la CRKDR
INVITES	<ul style="list-style-type: none"> - MARIE Pierre, CORG bassin lorrain - BOUCHOUCHA Jean-Claude, CORG bassin alsacien
PERSONNALITES INVITEES	<ul style="list-style-type: none"> - ZOUARH Mohammed, vice-président France Judo, - GRASSO-NOVAK Cécile, DTN adjointe - LEMOINE Henry, élu à la région Grand Est, maire de Pont-à-Mousson, président de la Conférence Régionale Du Sport (CRDS) - LEQUEUX Michel, vice-président du CROS Grand Est - THIRY Emmanuel, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports – DRAJES - OKSUK Mehmet, cabinet expert-comptable EXCO NEXIOM - MORIN Pierre-Emmanuel, commissaire aux comptes

Conditions de quorum : (article 5 des statuts de la LGEJ) Pour valablement délibérer, l'assemblée générale doit réunir au moins la moitié des membres représentant ou au moins la moitié des voix.

Quorum : Les seuils de participation à atteindre pour que l'assemblée puisse valablement délibérer sont de 20 membres présents ou représentant 824 voix.

Nombre de membres présents : 22

Nombre de voix représentées : 948

Jean-Louis DUVERGEY, président de la ligue Grand Est de judo, remercie les membres de l'assemblée, les personnalités et les invités de leur présence. Il excuse Jacqueline FARGEIX, Murielle GERNY, Francis CLERGET, Frantz RALITE, Hervé LAHEURTE et Benoît FORTHOFFER, personnes empêchées et ouvre officiellement l'assemblée générale ordinaire à 14h05.

Il remercie les présences de

- Emmanuel THIRY, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, DRAJES
- Cécile GRASSO NOVAK, DTN adjointe France Judo,
- Mohammed ZOUARH, vice-président France Judo,
- Henry LEMOINE, élu à la région Grand Est, président de la Conférence Régionale Du Sport (CRDS) et maire de Pont-à-Mousson,
- Michel LEQUEUX, vice-président du CROS Grand Est,
- Bernard MESSNER, ancien président de la ligue d'Alsace et chargé de mission au sein de la ligue Grand Est de judo,
- François BLUEM, ancien président de la ligue d'Alsace,
- Pierre-Emmanuel MORIN, commissaire aux comptes,
- Mehmet OKSUK, cabinet expert-comptable EXCO NEXIOM.

Les conditions de quorum étant atteintes, l'assemblée peut délibérer valablement selon l'ordre du jour. Une minute de silence est observée afin de rendre hommage aux personnes proches du judo disparues cette année.

POINT 1. Approbation des PV de l'AG précédente des 29/08/2022 et du 06/11/2022

➔ **Les procès-verbaux des séances du 29/08/2022 à Tomblaine et 06/11/2022 en visio sont approuvés à l'unanimité des membres présents.**

POINT 2. Rapports du Conseil d'Administration

1. Rapport du Président (en annexe)

Jean-Louis DUVERGEY présente son rapport moral en dressant le bilan de l'année écoulée.

2. Rapport du secrétaire général (en annexe)

En l'absence excusée de Frantz RALITE, Jean-Louis DUVERGEY donne lecture du rapport du secrétaire général de la ligue.

3. Rapport du trésorier (en annexe)

Dominique PARAMANOFF donne lecture de son rapport financier.

Les membres du bureau souhaitent souligner la tristesse de l'ensemble de la famille judo à la suite de la disparition, survenue bien trop tôt, d'Alban MASIA, conseiller technique fédéral, en décembre 2022. Toutes nos pensées accompagnent sa famille et ses proches.

Les rapports du président, du secrétaire général et du trésorier ne donnent lieu à aucune remarque ou question.

Le directeur technique régional et les responsables de commissions présentent leurs rapports à l'assemblée.

POINT 3. Présentation de l'arrêté des comptes annuels 2022

Monsieur Mehmet OKSUZ, expert-comptable du cabinet EXCO NEXIOM, présente l'arrêté des comptes 2022.

Comme le soulignait Dominique PARAMANOFF, l'exercice comptable 2022 montre un résultat d'exploitation sur l'année en excédent de 560€ alors que le déficit annuel est affiché à -19 987 €.

Le résultat de l'exercice est très fortement impacté par les charges exceptionnelles de 22 679 € dont 22 635€ non perçus des provisions INTERREG sur les 51 297€ inscrits au bilan 2021.

POINT 4. Rapport des commissaires aux comptes

Pierre-Emmanuel MORIN, commissaire aux comptes, a fait parvenir son rapport relatif aux comptes annuels, transmis aux membres du CA. Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Il ajoute également que la ligue a effectué sa mise en conformité au regard des nouvelles règles comptable en vigueur à partir de cet exercice.

Il félicite pour le travail mené car les comptes ont été arrêtés le 18 mars 2023 ce qui est très en avance par rapport aux autres années. Ceci illustre la bonne gestion et la belle progression de la ligue.

Pierre-Emmanuel MORIN indique à l'assemblée qu'il arrive au terme de son mandat de commissaire aux comptes (6 ans).

POINT 5. VOTE d'approbation valant quitus de gestion au conseil d'administration de la ligue : rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent

Dominique PARAMANOFF invite l'assemblée générale à se prononcer par un vote d'approbation.

→ ***L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration à l'unanimité des membres présents.***

POINT 6. Affectation du résultat

Dominique PARAMANOFF propose d'affecter le déficit annuel aux fonds propres de l'association.

→ ***L'assemblée approuve l'affectation du résultat à l'unanimité des membres présents.***

Par ailleurs, Dominique PARAMANOFF soumet à l'assemblée la remise des reports à nouveau en fonds propres.

→ ***L'assemblée approuve cette nouvelle affectation à l'unanimité des membres présents.***

POINT 7. Présentation et approbation des budgets : révisé du budget 2023, prévisionnel 2024 (dont cotisation club régionale) (en annexe)

Le révisé du budget 2023, le budget prévisionnel 2024 et la cotisation club régionale sont présentés par Dominique PARAMANOFF.

La cotisation club régionale est réévaluée d'une part fixe de 62€ par club et une part variable de 0,25€ par licencié à : **d'une part fixe de 70€ par club et une part variable de 0,30€ par licencié à partir de la saison sportive 2023/2024.**

→ ***L'assemblée adopte les budgets révisé et prévisionnel et la cotisation club à l'unanimité des membres présents.***

OUVERTURE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

POINT 1. Modifications statutaires pour mise en conformité avec les textes votés par l'AG fédérale – Article 5 (en annexe)

Jean-Luc CARDOSO souhaite que soit ajouté « motivée » après « de façon exceptionnelle » à l'article 5.

→ ***L'assemblée adopte les modifications des statuts à l'unanimité des membres présents.***

Jean-Louis DUVERGEY ferme l'assemblée générale extraordinaire et réouvre l'assemblée générale ordinaire.

REPRISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POINT 8. VOTE de la modification du règlement intérieur de ligue

Le point 8 nécessitant la validation préalable de l'assemblée générale de la fédération est reporté à une prochaine assemblée générale.

POINT 9. Désignation d'un CAC ou d'un co-commissaire aux comptes

Jean-Louis DUVERGEY explique la situation : actuellement la ligue bénéficie de deux commissaires aux comptes, le cabinet MORIN et le cabinet ALBOUY. Le mandat du cabinet MORIN expire à la suite des travaux de cette année après 6ans. La fédération propose aux ligues de prendre en charge les frais du commissaire aux comptes si et seulement si les ligues font le choix de garder uniquement le cabinet ALBOUY comme commissaire aux comptes, le même cabinet que la fédération.

Afin de ne pas supporter de charge de commissaire aux comptes, il propose après accord préalable du CA de la ligue, à l'assemblée de ne conserver qu'un seul commissaire aux comptes.

→ ***L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents. Le cabinet ALBOUY continuera seul son mandat de CAC jusqu'à l'exercice 2026.***

POINT 10. Autres questions portées à l'ordre du jour

Jean-Louis DUVERGEY indique qu'une question a été portée à l'ordre du jour par Monsieur Patrick FELTES :

« Pourquoi la ligue n'a pas de stock de cravate et écusson arbitre et commissaire ? »

Jean-Louis DUVERGEY indique que cette question sera débattu avec la commission arbitrage de la ligue et portée à l'étude.

POINT 11. Informations fédérales

Yannick FOUSSE présente les informations fédérales présentées lors de l'assemblée générale ordinaire de la fédération qui s'est déroulée le 16 avril 2023 à Marseille (en annexe) :

- Plan Emploi
- Modification des textes sportifs
- Compte Rendu des Assises

POINT 12. Questions diverses

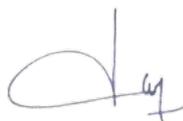
Jean-Max TYBURN, président du Comité 67, soulève la question du financement des qualifications des benjamins. Jean-Louis DUVERGEY lui signale que ce point est prévu à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de ligue.

Une remarque est formulée quant à l'éventuelle participation financière lors des compétitions. Jean-Louis DUVERGEY souhaite une harmonisation dans toute la France. Cette participation enrayerait peut-être le taux d'absentéisme. Cécile GRASSO NOVAK indique que ce sujet est en cours de réflexion à la fédération.

Corentin KOENIG présente le projet de développement RSO de la ligue : Judo Vert. Il s'articule sur un premier axe sur la formalisation d'une stratégie et la formation des acteurs du judo en partenariat avec l'association MATCH FOR GREEN, représentée par son directeur Arnaud GANDAIS lors d'une intervention en visioconférence. Le second axe est un projet d'upcycling des textiles de judogis usagés et nouveaux objets. Le projet ambitieux est en cours de conception par les équipes de la ligue.

Jean-Louis DUVERGEY donne la parole aux personnalités présentes, les remercie de leur présence et de leur soutien tout au long de l'année.

Jean-Louis DUVERGEY lève la séance et clôture l'assemblée générale de la ligue Grand Est de judo à 18h10 en invitant l'assemblée à un pot de l'amitié.



Jean-Louis DUVERGEY
Président de la ligue Grand Est de Judo



Dominique PARAMANOFF
Trésorier de la ligue Grand Est de Judo